

INDICATEUR 13



Coordination des apprentissages en alternance

■ Indicateur SPÉCIFIQUE CFA/Alternance

Critère 3 : Adaptation des prestations, modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires

« Pour les formations en alternance, le prestataire, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions confiées, à court, moyen et long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisés en centre de formation et en entreprise. »

Catégories concernées : CFA uniquement (indicateur spécifique alternance).

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la coordination et la progressivité des apprentissages entre le centre de formation et l'entreprise.

L'auditeur vérifie :

- L'anticipation des missions confiées à l'apprenti (court, moyen et long terme)
- La coordination effective entre le CFA et l'entreprise (échanges, visites)
- La progressivité des apprentissages (montée en compétences cohérente)
- L'articulation entre les périodes en centre et en entreprise
- L'implication du maître d'apprentissage / tuteur entreprise

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Documents de coordination :

- Livret d'apprentissage / carnet de liaison centre-entreprise
- Planning d'alternance détaillé avec répartition centre/entreprise
- Fiches de missions en entreprise validées par le tuteur
- Comptes rendus de visites en entreprise par le formateur référent

Preuves de progressivité :

- Tableau de progression des compétences croisé centre/entreprise
- Évaluations en entreprise réalisées par le maître d'apprentissage
- Bilans périodiques tripartites (apprenti, CFA, entreprise)
- Plan de formation individualisé intégrant les missions en entreprise

Outils d'anticipation :

- Fiche de missions prévisionnelles validée en amont du contrat
- Convention de formation avec description des objectifs par période
- Réunions de coordination avec les maîtres d'apprentissage (CR)

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
• Coordination partielle ou documentation incomplète	• Absence de coordination entre le centre et l'entreprise
	• Pas de progressivité des apprentissages démontrée
	• Les missions en entreprise ne sont pas anticipées

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Comment assurez-vous la coordination entre le CFA et l'entreprise ?	Nous utilisons un livret d'apprentissage qui circule entre le CFA et l'entreprise. Le formateur référent effectue au minimum 2 visites en entreprise par an, avec un compte rendu formalisé. Des réunions de coordination avec les maîtres d'apprentissage sont organisées chaque semestre. Un bilan tripartite est réalisé à mi-parcours et en fin de parcours.
Comment anticipez-vous les missions confiées à l'apprenti ?	Avant le début du contrat, nous validons avec l'entreprise une fiche de missions prévisionnelles qui décrit les activités à court terme (premiers mois), moyen terme (6 mois) et long terme (fin de contrat). Cette fiche est croisée avec le référentiel du diplôme pour garantir la couverture des compétences. Elle est revue à chaque visite en entreprise.
Comment assurez-vous la progressivité des apprentissages ?	Le tableau de progression croise les compétences du référentiel avec les périodes en centre et en entreprise. Les missions en entreprise suivent une montée en complexité progressive. Par exemple, un apprenti en comptabilité commence par la saisie, puis évolue vers les déclarations fiscales, et termine par la clôture des comptes. Le livret trace cette progression.
Comment impliquez-vous le maître d'apprentissage ?	Le maître d'apprentissage participe à la définition des missions, complète les évaluations en entreprise dans le livret d'apprentissage, et participe aux bilans tripartites. Nous organisons une réunion d'information annuelle pour les tuteurs et mettons à leur disposition un guide du maître d'apprentissage.
Que faites-vous si les missions en entreprise ne correspondent pas au diplôme visé ?	Si un écart est identifié lors de la visite en entreprise ou dans le livret, nous organisons un entretien avec le maître d'apprentissage pour réajuster les missions. Si l'entreprise ne peut pas proposer les missions nécessaires, nous recherchons des solutions alternatives (immersion chez un partenaire, ateliers complémentaires au CFA).

Conseil pratique : Le livret d'apprentissage et les visites en entreprise sont vos pièces maîtresses. Tracez chaque échange avec l'entreprise et montrez la progression des missions en cohérence avec le référentiel du diplôme.